



Recu une amende de la ville de pise(115) differentes façons de pa

Par **kilapayun**, le **20/11/2009** à **16:36**

Bonjour,
j'aimerais savoir s'il on peut payer autrement que par virement bancaire pour l'amende de 115 euros a l'organisme italien car cela engendrais des frais de plus et de plus il ne precise rien du tout

merci